






Avis de restriction d'eau

En début du mois de juin, les citoyens des communes membres du GAGN ont reçu un message pour la sensibilisation à la consommation d'eau de chacun afin d'économiser ce bien précieux pour l'été arrivant.

Le débit des sources non seulement diminue actuellement en raison du manque de précipitations mais également à cause d'une augmentation de la consommation. Le GAGN a des ressources importantes et peut, en cas de nécessité, se fournir sur les communes de Romont et Montagny, cela étant lié naturellement à une charge financière.



Dans ces conditions climatiques de chaleurs exceptionnelles déjà en ce mois de juin, le GAGN s'avère contraint de lancer un avis de restriction à ses consommateurs afin d'économiser cette ressource vitale.

Ainsi, il est interdit :

-  De laver les voitures, les places et les terrasses
-  De remplir les piscines, y compris les remplissages d'appoint
-  D'arroser les gazons



En ce qui concerne l'arrosage des jardins potagers, des fleurs ornementales et des plantes en pots,

-  l'arrosage peut se faire le soir dès 21h00 et cela à raison de 2 à 3 fois par semaine
-  la pose d'un paillis au pied des plantes permet de limiter l'évaporation et favorise la rétention d'eau au sol

Ces directives prennent effet immédiatement et restent en vigueur jusqu'à nouvel avis.

Le GAGN vous remercie de votre compréhension et compte sur votre vigilance.

